



Jeunesse - Enfance - Education

Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS ETE 2016

TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS	T1	T2
JOURNEE (DU 6 AU 13/7 ET DU 29 AU 31/8)		
1ER ENFANT CCVS	7,90 €	8,70 €
2E ENFANT CCVS	6,72 €	7,40 €
A PARTIR DU 3E ENFANT CCVS	5,72 €	6,30 €
ENFANT EXT	15,00 €	16,50 €

1/2 JOURNEE (DU 6 AU 13/7 ET DU 29 AU 31/8)		
1ER ENFANT CCVS	5,00 €	5,50 €
2E ENFANT CCVS	4,40 €	4,85 €
A PARTIR DU 3E ENFANT CCVS	3,86 €	4,25 €
ENFANT EXT	7,50 €	8,50 €

TARIFS ACCUEILS DE LOISIRS *	T1	T2
SEMAINE (DU 18 JUILLET AU 26 AOUT)		
TARIF CCVS	45,00 €	50,00 €
TARIF EXT	77,00 €	85,00 €

TARIFS GARDERIES ET RESTAURATION		T1	T2
GARDERIE MATIN ET SOIR	CCVS	2,18 €	2,40 €
	EXT	2,90 €	3,20 €
RESTAURATION DU MIDI (REPAS FOURNI)	CCVS	4,81 €	5,30 €
	EXT	7,31 €	8,05 €
1H DE GARDE LE MIDI SANS REPAS	CCVS	1,95 €	2,15 €
	EXT	2,85 €	3,15 €

Les tarifs dépendent du quotient familial retenu par la CCVS. De ce fait, vous devez vous présenter lors de l'inscription muni de votre avis d'imposition 2015 sur les revenus 2014 (ou non-imposition) et de votre numéro CAF ou MSA pour valider l'inscription. Dans le cas de non présentation de ces documents, le tarif 2 s'appliquera ipso facto.

Attention : Le quotient familial de référence est de 400 €

Le calcul des 2 tarifs **T1** et **T2** s'effectuera selon le quotient familial (QF) retenu par la CCVS, soit 1/12^{ème} des revenus du foyer avant abattement (N-2), divisé par le nombre de part du foyer.

A titre d'exemple, pour un couple avec 2 enfants à charge (soit un foyer à 3 parts) avec un revenu pour le foyer de 24 000 €, cela donne le quotient familial suivant :
 $QF = 24\ 000\ € / 12\ mois = 2\ 000\ € / 3\ parts = 666,66\ €$

Comme le QF de la famille est supérieur à 400 €, c'est le tarif T2 qui sera appliqué.

Lors de retards récurrents au-delà de 18h30, une majoration de 15€ par ½ heure et par enfant sera appliquée.

*Sauf du 16 au 19 août : tarifs CCVS 36 € (T1) et 40 € (T2) et tarifs EXT 61,60 € (T1) et 68 € (T2)